

DRM215 - Expertise judiciaire immobilière

Présentation

Objectifs pédagogiques

Connaître les règles de fond et de procédure relatives à l'expertise judiciaire en évaluation de biens immobiliers corporels et de droits portant sur de tels biens.

Compétences

Effectuer, sur désignation du juge judiciaire (civil ou pénal) ou du juge administratif, des expertises judiciaires en évaluation de biens immobiliers corporels et de droits portant sur de tels biens. Recourir, dans le cadre de son activité professionnelle immobilière, à des expertises judiciaires.

Programme

Contenu

Introduction: l'organisation judiciaire en France

Le statut de l'expert judiciaire

- Environnement légal et réglementaire
- Auxiliaire de justice ou professionnel indépendant ?
- Inscriptions sur les Listes, probation et réinscription quinquennale
- Nomenclature des rubriques expertales et " spécialités fines "
- Déontologie et bonnes pratiques
- Formation des experts
- Statut juridique, fiscal et social des experts

Le Conseil national et les compagnies d'experts judiciaires

La dématérialisation des opérations d'expertise judiciaire

La pratique de l'expertise

- Opérations d'expertise
- Relation juge/expert
- Expertise pénale
- Expertise administrative
- Expertise civile

Le champ de l'expertise judiciaire en matière immobilière

- Estimation de valeur vénale
- Indemnité d'expropriation
- Indemnité d'éviction
- Fixation de loyer commercial

L'expertise judiciaire et l'Europe

- Droit à un procès équitable (art. 6 de la Convention européenne des droits de l'homme)
- Coopération judiciaire européenne (art. 81 et 82 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)
- Statut des experts au sein de divers pays européens

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 à 3 heures.

Mis à jour le 03-04-2024



Code : DRM215

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net

La validation de l'UE nécessite en principe une note de 10/20.

Toutefois, dans le cadre de la préparation du master *Immobilier* de l'ICH, une note inférieure à 10/20 mais d'au moins 8/20 peut être validée par compensation entre les notes des UE propres au parcours *Expertise conseil en patrimoine immobilier* (DRM213, DRM214, DRM215, DRM216, DRM217). Pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2.